



Le 22 septembre, marchons pour la Paix !

mercredi 12 septembre 2018

Engagée dans un syndicalisme de transformation de la société pour un Développement Humain Durable, la lutte pour la Paix et le désarmement dans le monde s'inscrit dans les priorités de la CGT.

La guerre est toujours un échec ; elle conduit au chaos et enfante des monstruosités dont sont victimes les peuples et les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil. En tant qu'organisation syndicale, nous sommes très préoccupés par la situation des travailleurs et de leurs familles, de même que nous sommes très inquiets de voir le droit international bafoué et une recrudescence des conflits réduisant les populations à fuir leur pays, la misère, la haine et le fanatisme.

Depuis 1981, sous l'égide de l'ONU, nous célébrons la journée internationale de la Paix, le 21 septembre.

La CGT, actrice au sein du Collectif National "En marche pour la Paix", appelle à participer aux marches pour la Paix, le samedi 22 septembre 2018, qui auront lieu partout en France.

D'autre part, le 14 octobre, le Collectif National "En marche pour la Paix" organise 10 rassemblements, en France, dans le cadre de la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires.

Alors que la casse des services publics, de la Sécurité sociale, du code du travail continue, alors que le refrain du "manque d'argent" persiste, l'assemblée nationale a adopté la loi de Programmation militaire 2019-2025 ; une loi qui porte les dépenses de défense à 2% du PIB de la France d'ici 2025, selon les exigences de l'OTAN (organisation illégale au regard des lois internationales). Alors que le gouvernement Macron exige de nous toujours plus de sacrifices, le budget annuel du ministère des Armées devrait progressivement passer de 34,2 milliards à 50 milliards d'euros, avec une hausse de 1,7 milliard d'euros, par an jusqu'en 2022, puis de 3 milliards d'euros, par an, jusqu'en 2025. Au total, Monsieur Macron propose d'engager 295 milliards d'euros entre 2019 et 2025 au titre de la loi de Programmation militaire, dont 42 milliards pour le renouvellement de la flotte de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins basés à l'Île Longue et la composante nucléaire aéroportée. Toutes ces décisions vont à l'encontre de l'aspiration des peuples, de notre planète, des besoins sociaux mais va, aussi, à l'encontre du droit international. En effet, la France viole le Traité de Non-prolifération de 1968, en continuant à augmenter sa flotte nucléaire. De plus, depuis le 7 juillet 2017, les Nations Unies ont adopté un Traité d'interdiction des armes nucléaires. Ainsi, les armes nucléaires ne sont pas seulement immorales, elles sont illégales.

La CGT exige que la France :

- ▶ ratifie et applique le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires de l'ONU ;
- ▶ renonce à porter son budget militaire à 2% du PIB ;
- ▶ se retire de l'OTAN ;
- ▶ s'engage résolument à construire une politique de Paix et de prévention des conflits en application de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'ONU pour une culture de la Paix.

La CGT vous invite à signer la pétition du Mouvement de la Paix, exigeant de la France la ratification du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires :

<https://www.mvtpaix.org/wordpress/petitions/>

Soyons nombreux à participer aux marches pour la Paix, le samedi 22 septembre 2018 et aux rassemblements pour la ratification du Traité d'interdiction des armes nucléaires, le dimanche 14 octobre 2018. Marchons ensemble pour un monde de solidarité, de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité et de Paix !

Montreuil, le 12 septembre 2018